



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU JURA

Lons-le-Saunier, le

13 FEV. 2018

direction
départementale
des territoires
Jura

service d'appui
aux collectivités
en accessibilité et
urbanisme

pôle planification

Monsieur le Maire,

COURRIER ARRIVE
13 FEV. 2018
MAIRIE DE COUSANCE

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) s'est réunie en séance le 19 janvier 2018 pour examiner les dispositions du règlement des zones agricoles, naturelles et forestières encadrant les extensions et les annexes aux bâtiments existants prévues à l'article L.151-12 du code de l'urbanisme de votre projet de plan local d'urbanisme, arrêté par délibération du 21 novembre 2017, ainsi que la délimitation dans les zones naturelles, agricoles ou forestières du document, à titre exceptionnel, de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en application de l'article L.151-13 du code de l'urbanisme.

Celle-ci a émis un avis :

- Sur le STECAL : favorable avec réserves : supprimer le zonage NL de la partie Sud de la Gizia , laisser cet espace classé en zonage agricole, à l'exception d'une petite bande située le long du cours d'eau qui serait classée NL. Préciser dans le règlement de la zone NL que cette petite bande est exclusivement dédiée au cheminement piétonnier. Sur la partie Nord, ce même règlement peut autoriser uniquement la construction d'un commerce de restauration légère ainsi qu'une maison de gardiennage directement liés à la vocation du secteur ;
- Sur le règlement des zones A et N : favorable avec réserve : parler d'extension d'habitations plutôt que d'extension de constructions dans le règlement (pages 31, 33 et 35).

Le présent courrier devra être annexé au dossier soumis à l'enquête publique avec les avis des autres collectivités ou organismes consultés, en application des articles L.153-19, L.153-21 et R.153-8 du code de l'urbanisme.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

horaires d'ouverture :
9h00 – 11h45
13h45 – 16h30

4, rue du Curé Marion
BP 50356
39015 Lons-le-Saunier
Cedex
téléphone :
03 84 86 80 00
télécopie :
03 84 86 80 10
courriel :
ddt@jura.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires,

Jacky ROCHE

Monsieur BRETIN Christian.
Mairie de Cousance
87, Grande Rue BP 14
39190 COUSANCE